

(Traduction)

**ÉCHANGE DE NOTES (le 5 mai, 1961) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT LA COORDINATION DES SERVICES DE PILOTAGE DANS LES EAUX DU BASSIN DES GRANDS LACS (AVEC MÉMOIRE D'ARRANGEMENT).**

**I**

*Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à l'Ambassadeur du Canada.*

**DÉPARTEMENT D'ÉTAT**

N° .....

Washington, le 5 mai 1961

**MONSIEUR L'AMBASSADEUR,**

J'ai l'honneur de me référer au Mémoire signé le 28 avril 1961 par le Secrétaire au Commerce des États-Unis d'Amérique et le 1<sup>er</sup> mai 1961 par le Ministre des Transports du Canada au sujet des modalités pratiques de la coordination des services de pilotage qui doivent être assurés dans les eaux des États-Unis et les eaux canadiennes des Grands lacs et du Saint-Laurent jusqu'à Saint-Régis, point oriental extrême, en conformité de la Loi publique des États-Unis n° 86-555 (Great Lakes Pilotage Act of 1960) et de la Loi du 1<sup>er</sup> août 1960 modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada (chapitre 40 des Statuts du Canada) respectivement.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence, au nom du Gouvernement des États-Unis, que les dispositions énoncées dans le Mémoire, dont copie est annexée ci-après et incorporée à la présente note, régissent la coordination des services de pilotage en question à compter du 1<sup>er</sup> mai 1961.

Si le Gouvernement canadien agréé ce qui précède, j'ai l'honneur de proposer que la présente note et votre réponse constituent un accord entre nos deux Gouvernements.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Pour le Secrétaire d'État,*

**YVAN B. WHITE**

Pièce jointe: Mémoire d'accord

Son Excellence

Monsieur A. D. P. Heeney, K.C.

Ambassadeur du Canada